

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

SECOND ORIGINAL

Maître Patricia ORTI-ROY
Huissier de Justice
Résid. Belzunce – Avenue de Belzunce
64130 MAULEON

Tél : 05.59.28.16.94 - Télécopie : 05.59.28.18.65

Le QUATRE MARS

DEUX MILLE DIX

à 14 Heures

Je soussignée, Maître Patricia ORTI-ROY, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de PAU, Résidence Belzunce – Avenue de Belzunce, BP 45, 64130 MAULEON,

Certifie m'être rendue le TROIS MARS DEUX MILLE DIX à 14 heures, à PAU (64000), 10 Rue du BARON SEGUIER, en présence de Monsieur TROUSSARD Nicolas, du Cabinet BARRERE, dont le siège est à SOUMOULOU, chargé du diagnostic plomb, amiante, insectes xylophages, à l'effet de procéder à un procès-verbal descriptif de l'immeuble appartenant à Monsieur TEILLET Albert, décédé, cadastré section CN n°106, et situé 10 Rue du BARON SEGUIER à PAU(64000).

Là étant, j'ai procédé aux constatations matérielles suivantes :

ENTREE :

Sol : lino

Murs : tapisserie

Plafond : peinture, avec présence de traces marron, la peinture s'écaille par endroit

Superficie : 12 m2 environ

(Photographies N°1,2)

CHAMBRE 1 :

Sol : moquette

Murs : tapisserie, usagée,

Plafond : peinture,

Superficie : 14 m² environ

*Un placard mural 4 portes, un radiateur, une fenêtre ;
(Photographies N° 3,4)*

A gauche, en entrant BUREAU/SALON :

Sol : moquette,

Murs : tapisserie,

Plafond : tapisserie,

Superficie : 25 m²
(Photographies N°5,6,7)

SALLE DE BAINS :

Sol : lino

Murs : carrelage/tapisserie

Plafond : tapisserie

Superficie : 5 m²

Equipement : une douche, un lavabo ;

*Un dégagement à l'entrée de la salle de bains, avec un placard mural ;
(Photographies N°8,9)*

CHAMBRE 2 :

Sol : moquette

Murs : tapisserie usagée

Plafond : peinture, s'écaille par endroit

Superficie : 13 m²

(Photographies N°10,11)

CUISINE :

Sol : lino

Murs : carrelage, tapisserie, et lambris ;

Plafond : dalles de polystyrène,

Superficie : 12,4 m²

(Photographies N°12,13,14)

SALLE A MANGER :

Sol : moquette

Murs : tapisserie, déchirée par endroit,

Plafond : peinture, s'écaille par endroit

Superficie : 15 m² environ

(Photographies N°15,16,17)

VERANDA :

Accès depuis le salon ; superficie environ 12 m²

(Photographie N°18)

Terrasse dans le prolongement de la cuisine ;

(Photographie N°19)

WC :

Sol : lino

Murs : carrelage et tapisserie,

Plafond : plaques polystyrène

(Photographie N°20)

Escaliers menant à l'étage :

(Photographies N°21,22)

Sol : lino

Murs : tapisserie

Plafond : peinture, avec présence de tâches,

(Photographie N°23)

ETAGE :

CHAMBRE 1 :

Sol : moquette

Murs : lambris

Plafond : plaques de polystyrène,

Superficie : 9 m²

Grenier, (Photographie N°25), et au fond, une autre chambre :

Sol : lino

Murs : lambris

Plafond : plaques de polystyrène,

Superficie : 15 m²

(Photographies N°26,27,28)

Sur la gauche, présence de combles non aménagées, pour une superficie de 20 m² environ ;
(Photographie N°29)

SOUS SOL :

Chaufferie : 46 m² environ, maison équipée du chauffage central ;

Cave à vin, environ 7 m²,

Atelier : 22 m², environ,

Remise : 37 m² environ,

Sol : Ciment

Murs et plafond : panneaux de bois peints sur les murs ;

EXTERIEUR :

La toiture est constituée de tuiles ;

(Photographies N° 30,31)

Jardin non entretenu ;

(Photographies N°32 à 38)

Au fond du jardin, garage, avec trois portes métalliques;

(Photographies N° 39,40)

Sol : Béton

Murs : Béton

Plafond : Béton

Superficie 58 m² environ ;

(Photographies N°41,42)

Façade latérale gauche recouverte d'ardoises ;

(Photographies N°43,44)

Mes constatations étant terminées, je me suis retirée et j'ai dressé le présent PROCES VERBAL pour servir, et faire valoir ce que de droit.

COUT DU PROCES VERBAL DE CONSTAT:
Les articles font référence au décret N°96-1080 du 12/12/96

Le présent acte comporte 5 feuilles et 22 planches photographiques sur le second original

Droit Fixe : Art.6 :	226,60 €
Honoraires : Art. 16 :	50 €
Frais de déplacement : Art.18 :	6,52 €
Sous Total :	283,12 €
TVA 19,6%	55,49 €
Taxe Forfaitaire : Art.20 :	9,15€

ACTE SOUMIS A LA TAXE FORFAITAIRE D'ENREGISTREMENT

coût du constat : Trois Cent Quarante Sept Euros et Soixante Seize Centimes

TOTAL : 347,76€

Maître Patricia ORTI-ROY, Huissier de Justice à la Résidence de
MAULEON

